



**MAIRIE de
BREAL-SOUS-MONTFORT**

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 5 février 2015**

Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint et que la séance est ouverte.

Monsieur GUERMOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur RIBAUT a une procuration de Madame VANSTEENE pour la représenter.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y avait des observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2015. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RIBAUT souhaite intervenir en fin de réunion sur deux points : la redevance des ordures ménagères et la libre expression dans le bulletin municipal.

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Madame MEREL rappelle que le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel mais est soumis à la délibération du Conseil Municipal donnant le caractère légal du Budget Primitif qui sera voté dans les deux mois suivants le présent débat.

Cette discussion est aussi l'occasion d'évoquer l'évolution du contexte économique, tant national que local, pour ensuite en étudier les impacts sur la préparation du budget communal de l'exercice 2015.

Ce débat a pour but de répondre à trois objectifs principaux :

- ↳ donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la Commune,
- ↳ permettre à l'Assemblée Délibérante de discuter des orientations budgétaires qui seront inscrites au budget primitif,
- ↳ présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Madame MEREL présente les documents de la note de synthèse au Conseil Municipal. Elle développe les éléments concernant le contexte général au niveau national, départemental, communautaire et communal.

Contexte national : Mme MEREL rappelle que la Loi de Finances pour 2015 prévoit une baisse des dotations aux collectivités territoriales afin d'atteindre l'objectif de réduction du déficit public et de se rapprocher de l'équilibre structurel des finances publiques. La trajectoire de finances publiques présentée par le Gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017.

Les valeurs locatives qui servent de bases aux impôts directs locaux sont revalorisées de 0.9 % en 2015.

La dotation pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 50 € par enfant scolarisé est pérennisée (36 900 € pour la Commune)

Une augmentation du taux de remboursement du FCTVA sur les dépenses de l'année 2015 est adoptée par l'Assemblée Nationale et aura des répercussions sur les recettes du budget 2016 (le taux passe de 15.761 à 16.404 %).

L'Etat a relancé les collectivités car les demandes de DETR sont en nette baisse. La Commune a sollicité cette dotation pour 4 projets : l'agrandissement du Restaurant Scolaire, le changement des ouvertures à l'Ecole Primaire, l'achat d'équipement informatique de mobilier scolaire.

Enfin, à compter du 1er janvier 2015, la Commune est rattachée au canton de Le Rheu, on ne connaît pas à ce jour les incidences que cela aura sur la Dotation de Solidarité Rurale DSR "Centre Bourg".

Contexte départemental : le Département veut relancer la dynamique de l'activité économique et agir sur l'emploi. Il met en place un plan de relance et l'Assemblée Départementale a voté une enveloppe complémentaire de 30 millions d'euros. La Commune a sollicité cette aide pour la réalisation de l'extension du Restaurant Scolaire.

Contexte communautaire : le schéma de mutualisation et le projet de nouveau contrat de territoire sont à l'étude pour 2015. La Communauté de Communes a un manque d'investissement mais aussi un problème de prise de compétences pour pouvoir investir. Une réflexion est lancée pour relancer le programme d'investissement. Les fonds de concours d'aide à la réalisation de logements sociaux devraient être reconduits. Plusieurs opérations sont concernées : La Brosse : 5 logements, Le Champ Carré : 8 logements, La Haie d'Isaac : 20 logements, Le Hameau des XIII : 22 logements.

Contexte économique communal : lors du vote du Budget Primitif 2015, il sera proposé au Conseil Municipal de reprendre en fonctionnement les valeurs de 2014 revalorisés des surcoûts liés au TAP en année pleine et la reprise des principales opérations d'investissement en "Restes à Réaliser".

Il va falloir construire un budget tenant compte de la baisse des dotations de l'Etat. Il devra être raisonnable mais devra permettre des investissements afin de préserver la pérennité des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Madame MEREL présente ensuite la situation financière de la Commune exposée dans la note de synthèse. Elle situe la Commune par rapport aux valeurs de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants : les produits des trois taxes (taxe habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) restent bien inférieurs à la strate. Par ailleurs, Madame MEREL souligne que l'investissement de la Commune reste soutenu et bien supérieur à la valeur moyenne de la strate. Enfin, l'endettement de la Commune par habitant reste maîtrisé et bien en deçà des valeurs de la strate.

Budget Principal :

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 14 €/habitant. Tendances que l'on retrouve pour les Communes de la même strate. En revanche, ce chiffre reste bien en deçà de la strate (- 37 %). En 2015, les charges de fonctionnement devraient augmenter suite à l'embauche de cinq agents "équivalent temps plein" pour le bon fonctionnement des TAP. L'effort de maîtrise des dépenses sera un point sur lequel nous serons vigilants.

Il est proposé au Conseil Municipal de redéfinir les critères d'attribution et de revaloriser entre 0 à 0,5 % les subventions suivant les catégories (points n° 2 et 3 du compte rendu).

Une revalorisation des agents de catégorie C est prévue au 1er janvier 2015, les évolutions de carrière (29 changements d'échelon et 2 changements de grade prévus en 2015) auront des répercussions sur les dépenses de personnel. Par ailleurs, la Commune maintiendra sa politique en faveur de l'accueil des apprentis, de l'échange intercommunalité France-Québec et le renfort saisonnier au service technique.

En matière de fiscalité les bases d'imposition (TH et TF) sont revalorisées de 0,9 %, la Commune garde la possibilité de maintenir ces mêmes taux ou de les réévaluer lors du vote du budget.

En matière d'investissement, Madame MEREL présente les opérations restant à réaliser de l'exercice 2014, et détaillées dans la note de synthèse. Beaucoup d'entre elles sont en cours d'exécution et seront terminées au cours du premier trimestre de l'année.

Enfin, Monsieur le Maire présente la projection des investissements pour la période 2015-2018 qui a été élaborée et qui a été remise aux membres du Conseil Municipal dans les pochettes. Elle sera révisée tous les ans en fonction de l'évolution des besoins, des évolutions de transfert de charge avec la Communauté de Communes et des capacités financières de la Commune.

Budgets Annexes : Sur le budget assainissement, Madame MEREL rappelle les données financières en matière d'endettement et qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2014. L'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit "Les Quatre Routes" sera engagé en 2015. Celui de la Grannelais est à l'étude.

Pour le budget de la Haie d'Isaac, les travaux de viabilisation sont engagés. L'objectif est de vendre les treize terrains rapidement pour que l'opération s'équilibre sur l'année 2015.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques éventuelles sur les informations présentées.

Monsieur DURAND souhaite préciser deux choses :

- sur le lotissement de la Haie d'Isaac, douze lots sont réservés et le dernier le sera sans doute le vendredi 06 février. Beaucoup de candidatures ont été reçues, en revanche certains candidats ont été contraints de renoncer pour raison financière, d'autres candidats ont obtenus un terrain dans le lotissement des Noë,
- Concernant le programme d'investissement, il y a un projet de fusion des casernes de pompiers de Bréal et Mordelles. Il y a une incertitude à ce sujet. Le Syndicat de Gendarmerie pourrait récupérer les bâtiments existants de Mordelles pour agrandir ses locaux.

Monsieur RIBAULT souhaite aborder différents points :

- Il s'étonne que la capacité financière d'endettement brut ne soit pas bonne alors que l'autofinancement brut l'est.
- Regrette l'absence de certains chiffres de présentation dans le DOB, cela limite la comparaison dans la strate et la rend difficile.
- Souhaite préciser que Bréal est atypique : le social est externalisé (pas de dépenses de fonctionnement et de personnel) et que les lotissements communaux viennent augmenter et gonfler le budget. Il faut être prudent et avoir un regard dans les comparaisons avec la strate plus nuancé.
- Le coefficient de mobilisation fiscale est faible. C'est un handicap pour Bréal. Comment aider une commune qui ne mobilise pas son potentiel fiscal ? Dans ce cas le département et la région hésitent à donner des subventions. Rennes Métropole reverse 67 millions d'euros aux Communes de l'agglomération.
- Regrette que Monsieur le Maire donne une appréciation péjorative des finances de la Communauté de Communes. Il fait remarquer la faiblesse du reversement de la Communauté à Bréal et que la Commune de Bréal-sous-Montfort est capable d'investir pas la Communauté. Il y a un manque à gagner important pour Bréal qui plombe sa capacité à investir.
- La taxe des ordures ménagères coûte 40 % plus chère sur Bréal que sur Mordelles.
- Il fait une évaluation des recettes propres de 1.9 millions € en 2014 mais suite aux baisses des dotations il sera nécessaire d'augmenter la fiscalité. La baisse des dotations aura un impact différent sur les petites communes rurales mais Bréal garde une marge de manœuvre importante.
- Bréal doit avoir une démographie mesurée mais M. DURAND a dit en Conseil Communautaire que la Communauté de Communes pourra atteindre le seuil des 20 000 habitants grâce à Bréal. Cela aura des conséquences sur les dépenses et les équipements nécessaires.

Monsieur RIBAULT remet un papier de son intervention.

Monsieur le Maire répond :

- Que le CIAS représente une charge importante pour la Commune 27 €/habitant, même si elle ne supporte pas de charges de personnel,
- Les données comparatives de Bréal à la strate sont extraites du portail de l'Etat : collectivites-locales.gouv.fr et basées sur les données relatives aux budgets principaux uniquement.
- En ce qui concerne la DETR, il rappelle que la Commune a présenté quatre dossiers suite à l'appel de la Préfecture pour avoir de nouveaux projets,
- A la Communauté de Communes, il y a une nouvelle équipe qui se met en route. Il faut savoir ce que souhaite la Communauté, qu'elle choisisse son orientation. Un groupe de travail est créé et travaille dans ce sens. Un schéma de mutualisation est en cours de construction.
- Concernant Mordelles, vous parlez des ordures ménagères, moi du programme d'investissement qui était sur le Ouest-France d'aujourd'hui. Il est de 3.8 millions d'euros alors qu'à Bréal il est de 9.3 millions d'euros. La fiscalité n'augmente pas, c'est seulement le nombre de contribuables qui augmente (nouveaux habitants entraînent une augmentation de la population).

Monsieur RIBAULT : on n'exploite pas le potentiel fiscal.

Monsieur le Maire : notre politique n'est pas d'augmenter les impôts mais de gérer les dépenses au mieux.

Monsieur DURAND :

- des projets d'investissements sont présentés. Si les dotations baissent, il faudra les réajuster.
- dans le même temps, la taxe d'aménagement est de 3 % à Bréal, de combien est-elle à Mordelles ?
- pour les ordures ménagères, il faut comparer les valeurs locatives et non pas les taux.
- concernant la Communauté de Communes, leur souhait n'est pas d'augmenter des impôts mais de prendre des compétences pour augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale. Oui Bréal abonde fortement la Communauté mais la mutualisation sous-entend que les plus gros aident les plus petits.

Monsieur MAUMONT :

- Concernant le budget assainissement, il déplore un manque d'informations concernant la situation de la Commune. Pas de moyen de comparer par rapport aux autres communes équivalentes. Il y a juste des chiffres sur la situation d'endettement, c'est insuffisant. Souhaite savoir où en est-on ? Qu'y a-t-il eu de fait ? Comment sont les finances ? Quels sont les projets ?
- Le service des eaux disparaît, il faut revoir le contrat. Il faut bien travailler sur le budget 2015, de façon à avoir un bon dossier pour la fin du contrat.
- Concernant le tableau des investissements, nous disposons du montant annuel. C'est bien, mais peut-on cibler autant ? N'y a-t-il pas d'autres projets prioritaires ? Comment arbitrer ? Cela est-il en adéquation avec notre capacité financière ?

Monsieur le Maire :

- On est parti sur le montant moyen qui a été réalisé sur le mandat précédent. Cette évaluation est minimisée afin de garder une marge de manœuvre et de pouvoir établir le BP. C'est seulement lors de la constitution du BP que l'on pourra connaître les montants précis que l'on peut investir.
- Concernant l'assainissement, la capacité est actuellement de 7 500 habitants. La dernière entreprise qui s'installe à une capacité de 600 habitants. Une convention avec les sociétés qui polluent le plus sera passée.

Madame GRUEL :

- Cela permettra une meilleure projection dans le temps. Capacité de combien, pour combien de temps.
- A la prochaine réunion environnement, je ferais un point et répondrais, dans la mesure du possible, aux questions posées.

Monsieur le Maire :

- la SAUR n'est pas concernée par l'eau potable. Le renouvellement du contrat d'affermage est prévu en 2017. L'entreprise a perdu le marché de l'eau potable avec la disparition du Syndicat des Eaux de Lillion mais Rennes-Métropole va lui confier de nouvelles missions compensatrices (peut-être les hydrants ...)

Monsieur DURAND :

- Le rapport d'activités donne toutes ces informations.
- Il ne faut pas oublier le problème de l'épandage des boues, et anticiper pour demain une nouvelle méthode pour les évacuer.

Monsieur le Maire :

- certaines entreprises, comme CABRETA, disposent de leur propre station épuration et sont autonomes.
- faute de mesures et en cas de nouvelles installations d'entreprise, nous nous baserons sur des estimations de rejet les plus défavorables. Dès que possible, nous analyserons les rejets pour déterminer le potentiel restant dans la station d'épuration.

Plus de remarque, le Conseil Municipal prend actes des propositions d'axes de réflexions pour la préparation du budget 2015.

2) Convention avec l'Association "Loisirs et Culture" - accueil de loisirs

Monsieur HEBERLE rappelle que la Commune a un partenariat avec l'Association "Loisirs et Culture" pour l'accueil de Centre de Loisirs des enfants de 3 à 14 ans au Centre de Loisirs "Les Bruyères" et propose le renouvellement de la convention pour la période de 2015 à 2018.

Cette convention permet de définir l'engagement des deux parties :

- l'association assure la mission d'animation de l'accueil des enfants les mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires et s'engage à mettre œuvre les moyens nécessaires pour assurer sa mission,
- la Commune s'engage à verser une participation financière afin de participer au financement de la mission de l'association.

La participation de la Commune est calculée sur la base d'un montant prévisionnel. En septembre, une fois les effectifs réels connus, un réajustement de la subvention sera effectué. Par ailleurs, la Commune s'engage à compenser la politique tarifaire dégressive appliquée en fonction des revenus des familles. Un état présentant le nombre de journées réalisées et détaillées par quotient familial, sera adressé à la Commune afin qu'elle puisse verser la subvention complémentaire.

Le montant de la participation de la Commune pour l'année 2015 est estimé à 72 198 € (pour fréquentation annuelle estimée à 3 998 journées d'accueil). La participation financière complémentaire, pour compenser la politique tarifaire, est estimée à 4 000 €. Ces deux montants seront inclus dans le tableau des subventions annuelles votées pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour les années 2015-2018.

3) Vote des subventions aux associations 2015

Monsieur Xavier HEBERLE explique que les associations ont été classées en différentes catégories. Il souhaite mettre en avant l'implication des bénévoles dans les associations.

Par ailleurs, il rappelle que la Commune accompagne les associations à réaliser leur projet par le versement d'une subvention mais également par le prêt de matériel, de locaux, ou de l'aide apportée lors de manifestations ponctuelles.

Des critères ont été fixés afin d'attribuer les subventions. L'association doit être déclarée en préfecture, présenter ses comptes et bilans financiers. Il sera pris en compte le nombre d'adhérents, les différentes animations, du rayonnement de l'association au niveau local, départemental ou national.

Globalement, le montant des subventions est réévalué de 5 % sauf pour les associations sportives ou seul le montant attribué pour les adhérents de moins de 18 ans est réévalué.

Une attention particulière a été portée aux associations qui emploient du personnel dans un but éducatif envers les jeunes. Une subvention est accordée à M. FAUCHERON, sportif de haut niveau, afin de l'aider à financer ses déplacements et les coûts induits par les compétitions.

Monsieur le Maire souhaite que cette aide soit formalisée et que la Commune puisse aider d'autres sportifs de haut niveau.

Monsieur HEBERLE rappelle qu'aucune association ne peut revendiquer un droit à subvention et que la décision du Conseil Municipal doit être souveraine et n'a pas besoin d'être motivée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution des subventions proposées en faveur des associations pour l'année 2015.

4) Convention relative à la télétransmission des actes à la Préfecture - avenant

Monsieur le Maire rappelle que la Commune utilise les services du Syndicat Mixte Mégalis en ce qui concerne la transmission des actes et pièces dans le cadre de la procédure de dématérialisation et de simplification des démarches administratives. Une convention a été passée avec la Préfecture concernant les actes soumis au contrôle de légalité et qui sont désormais télétransmis.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne a été amené à repenser son offre de services numériques au travers d'une nouvelle plate-forme régionale d'administration numérique, ce qui entraîne notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur dit "Tiers de Télétransmission".

Afin de prendre en compte ce changement d'opérateur, un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au contrôle de légalité doit être passé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

5) Convention avec la Paroisse Saint-Melaine - mise à disposition temporaire d'un terrain

Madame DEMAY présente la demande de la Paroisse Saint-Melaine, représentée par l'Abbé Antoine EXELMANS, qui sollicite la mise à disposition à titre gratuit, pour l'année 2015, d'un terrain d'une superficie de 3 000 m² dans le cadre d'une action caritative. Celle-ci a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficulté (fourniture gratuite de pommes de terre) et de sensibiliser un groupe de jeunes aux besoins de ces personnes.

Madame DEMAY rappelle que cette action a déjà été menée en 2014 et en présente le bilan. La paroisse remercie la Commune pour son geste en 2014.

Le Conseil Municipal émis un avis favorable, à l'unanimité, pour cette mise à disposition, à titre gratuit, et autorise M. le Maire à signer la convention entre la Commune et la Paroisse.

6) Droit de Prémption Commercial

Madame GRUEL présente au Conseil Municipal, la demande de Maître Jean-Michel DARNON, Notaire à RENNES, relative à la vente d'un fonds de commerce "Bar Tabac PMU" situé dans le périmètre du Droit de Prémption Commercial.

Madame GRUEL précise à l'assemblée qu'il n'y a pas de changement de destination.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de prémption pour cette vente.

7) Modification du tableau des effectifs - suppression du poste d'Attaché Principal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante qu'un poste budgétaire d'Attaché Principal est créé au tableau des effectifs, suite à la délibération du 8 novembre 2007, et que ce poste est actuellement vacant. La personne titulaire de ce grade sur la Commune est détachée sur un emploi fonctionnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ce poste.

Monsieur RIBAUT s'étonne qu'un poste de catégorie A ne soit pas pourvu. Ne comprend pas cette volonté de le supprimer et souhaite une embauche d'un agent pour des missions spécifiques ou effectuer des études.

Monsieur BERTHELOT précise qu'aujourd'hui la commune connaît un problème de personnel et que cette suppression permettra de trouver une issue. Il rappelle à la minorité son comportement au cours du mandat précédent et que cette situation a été particulièrement difficile pour les élus et certains agents du service administratif. Face aux comportements de la minorité, les Bréalais ont fait leur choix aux élections municipales.

Monsieur DURAND juge l'attitude de la minorité odieuse tout au long du mandat. Cette situation difficile, il en a également beaucoup souffert. Il précise que le choix du personnel n'appartient qu'au Maire et que seul le poste budgétaire fait l'objet d'un débat.

Monsieur MAUMONT souligne que lorsqu'il n'y a qu'un seul poste de catégorie A dans une commune de cette taille, il faut le garder.

Monsieur le Maire précise que deux agents sont actuellement en poste sur un grade de catégorie A.

Monsieur MAUMONT trouve dommage de supprimer un poste alors que l'on en a besoin. Un poste non pourvu ne coûte rien.

Monsieur HERCOUET précise qu'ici on ne vote pas le budget mais juste une suppression de poste.

Le Conseil Municipal approuve la suppression du poste d'Attaché Principal à compter du 15 février 2015 par 25 voix "pour" et 3 voix "contre" : M. RIBAUT, M. MAUMONT et le pouvoir de Mme VANSTEENE.

8) Contrat d'assurance statutaire - mise en concurrence des entreprises - mandatement du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la Commune est couverte par la Société DEXIA – SOFCAP pour les risques statutaires du personnel. L'assurance a été souscrite par le biais du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et garantit la Commune pour les sinistres liés aux arrêts maladie, congés maternité, congés paternité, congés d'adoption, accidents du travail, accidents de trajets ou décès d'un agent. La Compagnie d'assurance rembourse les maintiens de salaires dus aux agents dans le statut et couvre l'ensemble des frais à la charge de la Commune (hors cotisations sociales patronales – garantie non souscrite).

Le contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion arrive à échéance au 31 décembre 2015. Le Centre de Gestion propose d'effectuer les démarches de mise en concurrence et d'analyse des offres pour proposer un nouveau "contrat groupe" aux communes qui le souhaitent à compter du 1^{er} janvier 2016. A l'issue de la consultation, la Commune sera libre de souscrire au nouveau contrat si les conditions lui paraissent satisfaisantes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater le Centre de Gestion afin d'effectuer pour son compte les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

9) Convention avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine - missions facultatives

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Centre de Gestion assure, auprès des Communes du Département, des missions obligatoires (*gestion de la carrière des agents, tenue des instances paritaires...*) et des missions facultatives dont certaines sont facturées à la prestation (*paie, missions temporaires, conseil en recrutement, prévention, assurance groupe, conseil en organisation...*). Le Centre de Gestion propose une convention afin d'encadrer les conditions de recours aux missions facultatives. La convention définit de manière générale les conditions d'utilisation de ces missions. Elle n'engage pas la Commune. En fonction de ses besoins, une demande de mission sera faite par la Commune lorsqu'elle souhaite utiliser un service.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune utilise actuellement les services de la médecine préventive, le contrat d'assurance des risques statutaires et ponctuellement à recours au service missions temporaires pour des renforts ou remplacements en personnel.

Monsieur MAUMONT demande des précisions sur les services utilisés par la Commune et sur les modalités de recours aux missions facultatives.

Monsieur le Maire précise que les missions sont facturées à la Commune à l'acte, suite à la signature d'une demande de mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Arrivée de Madame VANSTEENE.

Informations :

- Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).
- Lecture des décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.
- Interventions de la minorité : la minorité a souhaité s'exprimer sur deux sujets :

*** La liberté d'expression dans le bulletin municipal**

Monsieur RIBAUT souhaite rappeler que dans la tribune on ne peut parler que de choses en lien avec les affaires communales. Il s'étonne que l'insertion d'une mention "on est tous Charlie" vient réduire leur place de parole. Cette insertion ne peut venir censurer la minorité.

Madame MEREL rappelle à la minorité que cette insertion leur a été proposée et non imposée. Que cela a fait l'objet d'une discussion, avant la publication, au sein du groupe de travail. Madame VANSTEENE et Monsieur MAUMONT ne s'y étaient pas opposés et avaient donné leur accord de principe.

Monsieur HERCOUET précise que le souhait était d'avoir une démarche commune et de montrer notre unité des élus de la majorité et de la minorité devant un tel événement.

Monsieur RIBAUTL considère que dans la tribune on ne peut parler que des affaires communales.
Monsieur HERCOUET : dans ce cas, pourquoi avez-vous aussi parlé de Charlie dans votre tribune ?

* La redevance des ordures ménagères

Monsieur RIBAUTL souhaite attirer l'attention sur un problème que vont rencontrer les personnes payant la Redevance des Ordures Ménagères par prélèvement. Il souhaite qu'une information soit faite auprès des particuliers afin de les informer de la nécessité de faire suspendre leurs prélèvements. Sinon il y aura un doublon dans le règlement.

Monsieur le Maire précise que cette information a déjà été dite lors des réunions publiques sur la mise en place de la Redevance Incitative. Les usagers mensualisés, il n'y a pas de problème. Ils continueront à être prélevés et un ajustement sera fait en fin d'année afin de régulariser leur situation. Par ailleurs, avec "la Lettre de tri", il y aura un imprimé afin d'effectuer une autorisation de prélèvement. La facture viendra après.

Affiché le 9 février 2015

Le Maire,

B. ETHORE